



# SAINT-LOUIS

## Agglomération

Alsace 3 Frontières

### GROUPEMENT DE COMMANDES

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / COMMUNE DE BARTENHEIM / COMMUNE DE BLOTZHEIM /  
COMMUNE DE BUSCHWILLER / COMMUNE DE HESINGUE / COMMUNE DE KEMBS / COMMUNE DE  
ROSENAU / COMMUNE DE HEGENHEIM / COMMUNE DE LANDSER /  
COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

SAINT-LOUIS Agglomération

M. Alain GIRNY, Président

Place de l'Hôtel de Ville

CS 50199

68305 Saint-Louis Cedex

Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85

E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : *oui*

Les membres du groupement de commandes sont : SAINT-LOUIS Agglomération, la commune de Bartenheim, la commune de Blotzheim, la commune de Kembs, la commune de Rosenau et la commune de Village-Neuf.

## 2. Objet de l'accord-cadre :

**Intitulé :** Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

### **Type d'accord-cadre :**

Accord-cadre de fournitures

### **Classification CPV :**

09 12 30 00 - 7 : Gaz naturel

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

### **Description succincte de l'accord-cadre :**

Le présent accord-cadre a pour objet la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel alimentant les points de livraison de SAINT-LOUIS Agglomération, de la commune de Bartenheim, de la commune de Blotzheim, de la commune de Buschwiller, de la commune de Hésingue, de la commune de Kembs, de la commune de Rosenau, de la commune de Hégenheim, de la commune de Landser, de la commune de Village-Neuf.



Ces collectivités ont conclu pour ce faire un groupement de commandes dont SAINT-LOUIS Agglomération est le coordonnateur.

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots.

Lot 1 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution GrDF.

Lot 2 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution Véolia Eau.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

**Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 mai 2023.

**Type de procédure :** Appel d'offres ouvert (Accord-cadre à marchés subséquents en application des articles 25-l.1°, 66 à 68 et 78 à 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Modalités de facturation	30 %
Outils de gestion	25 %
Gestion de l'énergie	20 %
Relation client	20 %
Performances en matière de développement durable	5 %

**Publications antérieures concernant le même accord-cadre :**

Avis d'appel public à la concurrence paru :

-Au BOAMP n°19-30939 du 28/02/2019

-Au JOUE du 01/03/2019 sous le n°2019/S 043-097264

**4. Attribution des accords-cadres :**

**Lot 1 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution GrDF**

**Date d'attribution des accords-cadres :** 30 avril 2019

**Titulaire des accords-cadres :**

EDF

22-30, avenue de Wagram



75008 PARIS

ENGIE

7, rue Emmy Noether  
93400 SAINT OUEN

TOTAL ENERGIE GAZ

Immeuble Nova  
71, Boulevard National - CS 20004  
92257 LA GARENNE COLOMBES Cedex

**Lot 2 : Fourniture et acheminement de gaz naturel aux points de livraison relevant de la zone de distribution du Gestionnaire de Réseau de Distribution Véolia Eau**

**Date d'attribution des accords-cadres :** 30 avril 2019

**Titulaire des accords-cadres :**

ENI GAS et POWER France  
24, rue Jacques Ibert - CS 5001  
92533 LEVALLOIS-PERRET Cedex

REGIONGAZ

17, quai du Maroc - BP 351  
68333 HUNINGUE Cedex

SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT ET DE VENTE D'ENERGIES

16, rue Gaillon  
75002 PARIS

**5. Renseignements complémentaires :**

**Autres informations**

Date de signature des accords-cadres : Mardi 30 avril 2019

Les accords-cadres sont consultables au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

**6. Procédures de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex



E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 NANCY CEDEX

E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis : Lundi 6 mai 2019**

